

Petite Lâcheté Urbaine et Immorale (PLUI)

dans la Communauté des Communes

Conques-Marcillac

Nos élu.es sont formidables ! Quatre longues années, qu'en Aveyron, le touroulis du Causse Comtal observe nos élu.es, et rit de tout le jaune de son bec ; les piquant au vif tour à tour, lorsqu'ils déroulent le tapis rouge aux multinationales du photovoltaïque venant détruire 150 hectares autour de Salles-la-Source (1). En cet automne indien, l'œdicnème criard, pressentant l'esbroufe en cours, ressort ses palmes, et posé sur le bâtiment ultra design de la Communauté des Communes Conques-Marcillac, se soulage de tant de contrariété. Car emplie des plumes de l'oiseau du Causse et déçue de n'avoir mené à bien ses sombres esquisses, la Comcom récidive, et s'attaque désormais aux terres de Mouret et de Valady.

Une après-midi, alors qu'il était sur le point de migrer vers l'Espagne, notre oiseau aux grands yeux survole la forêt le long de la route menant de Marcillac aux Boutets, à quelques encablures du Grand-mas. Ayant l'ouïe très fine, il perçoit « défrichement » dans les chuchotements des élu.es. Aimant les steppes, il se dit de prime abord qu'on lui prépare une aire d'amerrissage pour son retour au printemps. Mais connaissant les autres zozios du coin, il est saisi d'un doute, et ressasse l'addiction aux électrons dont est victime Gabriel Issalys, maire de Mouret. A un point tel qu'il y a peu, ce dernier, escomptait même recouvrir les sectionaux du Grand-mas : quelle joyeuse idée ! Mais... ceci lui fut malheureusement interdit par l'administration. Que nenni, l'édile a plus d'un tour dans son tractopelle.

Posé sur la Table de Maurice, notre oiseau favori contemple le prochain spectacle de l'édile : la zone « Agricole photovoltaïque » présentée dans le PLUI, et se fait cette réflexion : cette parcelle n'a pourtant rien d'agricole, puisqu'il s'agit d'une forêt... *« Et puis mince se dit-il, heureusement qu'Issalys souhaite l'arracher, je pourrai mieux m'y terrorer ! »*



Regardant les magnifiques genévriers et taillis de feuillus, il est pourtant prit d'un remord. Surplombant la vallée du Dourdou du haut de ses pattes jaunes, il tourne sa tête chamoisée du côté de Nauviale. Il se remémore 2021, lorsque Sylvain Couffignal, maire de cette commune, vice-président de la ComCom et conseiller départemental, déclarait au Collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du causse comtal (qui réfléchirait à raccourcir son nom) « *qu'à un moment donné il faudrait bien mettre des panneaux ailleurs que sur des toits, donc sur des terres et que de la biodiversité il y en a partout (surtout au bord des rivières !), donc c'est pas gênant d'en enlever à certains endroits ; le touroulis et bien il pourrait aller ailleurs car le Causse Comtal il est très grand* »... Un spasme de dégoût le parcourt, et quelques plumes s'envolent vers Villecomtal. Mais l'œdicnème se rassure un peu : tandis cet élu défendait le projet Voltalia des milliardaires Mulliez et du Comte de Lapanouse (2), le collectif a tout de même réussi à le faire mettre en minorité au sein du Conseil Communautaire.

Plissant ses grands yeux irisés de jaune, notre oiseau s'interroge : le pathétique de tels propos ne

confine-t-il pas vers le ridicule lorsque l'on constate la présence du coreligionnaire photovoltaïque de Couffignal, le président de la Com Com Jean-Marie Lacombe -ardent défenseur du défrichement du Causse Comtal, lors d'une représentation de « *L'homme qui plantait des arbres* » de Giono ? Alors le touroullis roumègue, et se plaît à crier à travers la vallée que la montagne qui inspira l'œuvre de l'écrivain, et dans laquelle ce dernier fit vivre le vieil Elzéard, est la Montagne de Lure, actuellement massacrée sur près de mille hectares par des industriels du photovoltaïque, bien que vaillamment défendue, sabotages à l'appui. L'œdicnème criard se fait alors pensif : en pleine enquête publique sur le PLUI, que le dirigeant de la Com Com applaudisse un magnifique texte de l'écrivain provençal, et que dans le même temps il propose de massacrer, à seulement quelques centaines de mètres du lieu de la représentation, des hectares entiers d'arbres et de zones naturelles, n'est-il pas d'un cynisme révoltant ?

Pour se dénouer les entrailles, l'oiseau noctambule reprend son vol vers Valady et aux abords de Saint Jean le froid, il aperçoit une petite merise sur ce gâteau photovoltaïque. Ces projets n'auraient pas été présentés ouvertement avec le reste du PLUI auprès de la CDPENAF ; une commission qui n'aurait guère goûté à la surprise que les élu.es souhaitaient faire à leurs administrés ! Quels gâcheurs de fête !

Petit délaissé entre ami.es

Au dessus de la demeure de Jean-Philippe Périé maire de Marcillac, le touroullis ne peut s'empêcher d'être happé par toutes les couleurs bariolées dont s'est emplie ce village depuis 2020, rehaussant costard et lunettes noires napolitaines de cet édile. Et de sourire, en plein vol, de la douce ingénuité d'hommes de si bonne volonté, lorsqu'il tombe sur la page 347 du Rapport de présentation de ce PLUI. Plein de romantisme les élu.es y évoquent « *un secteur Apv [qui] a été mis en place sur un délaissé routier sur la commune de Mouret afin de permettre l'accueil d'une petite centrale photovoltaïque au sol [dans une] vocation de valorisation des ressources naturelles* ». C'est mignon tout plein se dit-il, et quoi de mieux pour valoriser ces planches à feuilles que d'en faire quelques pellets ! Mais un doute l'assaille. Le délaissé en question fait à peine 1500 mètres carrés, et les autres hectares se sont depuis des décennies (voire plus ?) emplis de hêtres tout de même assez mirifiques, de chênes et de genévriers. De son duvet crème, il sort cette image qu'il vient de prendre :



Notre volatile reconnaît tout de même à la Comcom le talent de s'entourer de technocrates. Vers la 400^e page, bien qu'il s'assoupisse quelque peu, sa culpabilité s'envole. Au point même d'apprécier cette écriture comcaumatique décrivant une « *hauteur des panneaux photovoltaïques [à] 1,10 mètre minimum au point bas* ». Plein d'emphase, nos doux rêveurs lui font alors miroiter une « *densité et [un] taux de recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques* »... Mais là, l'inspiration, on sait ce que c'est, ça va et cela vient, du coup ils n'en disent rien de plus, mais c'est tout de même bien d'avoir tenté, se dit le touroulis. Puis cela repart ! Dans la nuit noire, tapit sur le sol du camping municipal, notre migrateur se languit de joie en lisant que l' « *espacement entre deux rangées de panneaux photovoltaïques distinctes [sera] au moins égal à deux mètres [avec des] pieux en bois ou en métal, sans exclure la possibilité de scellements « béton » inférieurs à 1 m²* » ! Et la jubilation l'emplit lorsqu'il imagine tout ce que les édiles n'osent décrire, de crainte d'éventer la surprise : les kilomètres de grillages à deux mètres cinquante, les caméras de surveillance, les postes de transformation, les pistes en graviers... D'ailleurs, est-ce que le doux reflet bleu sur le noir des panneaux ne sera t-il pas un hommage à Soulages, L'Homme du coin tant prisé par nos élu.es ? Et les tonnes de métal par hectares ne seront-elles pas plus jolies que des feuilles d'automne se laissant glisser sans but vers la vallée de Villecomtal ?

Tant de questionnements le pousse à reprendre son envol vers Saint-Christophe, à deux cent mètres du gymnase, et des serres horticoles. Dans son guide des projets absurdes de la com com qui ne quitte jamais la besace de notre oiseau, il est mentionné une parcelle agricole de Valady, que les élu.es, plein de gaîté, ont artificiellement classée dans ce PLUI comme étant à « urbaniser par des équipements collectifs ». En effet, se dit notre touroulis, c'est une évidence qu'il faille fiche en l'air tant de fertilité, alors même qu'à cent mètres, dans une extraordinaire zone commerciale de vingt hectares, fleurissent librement les Netto et Citroën, sans aucun panneau photovoltaïque ! Intérieurement, il salue ce goût de l'équilibre dans les teintes du tableau Vallonné, et contemplant chênes et les centaines de centaurées qui lui teintent d'orange ses paluches jaunes, il félicite les élu.es pour leur goût si immodéré de la destruction :



La répétition fixant la notion, le volatile, quelque peu fatigué de tant de merveilles, se pose au café, et raconte à ces collègues d'un soir qu'un collectif existe depuis quatre ans et informe des milliers d'habitantes et d'habitants du Causse Comtal, de l'Aveyron, mais aussi de la France entière.

En effet 56 organisations nationales, régionales et départementales soutiennent leur opposition aux divers projets photovoltaïques sur le Causse Comtal. Une de leur pétition atteint même les 23 000 signataires. Par ailleurs, ce collectif est à l'origine de la coordination nationale des organisations en lutte contre les centrales photovoltaïques sur terres agricoles naturelles et forestières, et leur tribune collective a été publiée par Médiapart et regroupe 380 organisations, là aussi d'ampleur nationale, régionales et départementales (3).

Après quelques allongés, notre Burhinus se fait volubile et rappelle que dans ses rapports de 2018 et 2019, l'ADEME évalue des gisements de photovoltaïque à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings. L'Agence appelle ainsi à privilégier ces modèles « pour éviter d'occuper des sols agricoles et de nuire à l'image de cette énergie renouvelable ». Il ajoute que la France compte entre 24 000 et 32 000 zones d'activités soit 450 000 hectares déjà artificialisés, qui sont en grande partie propices à recevoir des panneaux photovoltaïques. Ce potentiel est donc bien supérieur à l'objectif de 44,5 GW en 2028, fixé par la PPE et 100 GW en 2050 fixé par E. Macron lors de son discours du Creusot en décembre 2020. Soudain très sérieux, il demande un recensement exhaustif de ces gisements à l'échelle départementale et la publication des résultats.

Par ailleurs, il précise que dans un récent Avis, très médiatisé, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) confirme ces chiffres, et formule plusieurs recommandations qui vont radicalement à rebours des orientations en matière de photovoltaïque de la Com Com, qu'il lit telle quelle :

Recommandation n°1 : mettre un terme à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol dans les aires protégées et les espaces semi-naturels, naturels et forestiers

Recommandation n°2 : réguler davantage l'installation de centrales photovoltaïques sur les sites qualifiés de « dégradés »

Le CNPN recommande que les notions de friche et de terres incultes soient plus explicites et plus restrictives dans les appels à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie, en cohérence avec le décret n°2023-1259 du 26 décembre 2023 précisant les modalités d'application de la définition de la friche dans le code de l'urbanisme, et qu'elles excluent de ces « délaissés » les terrains non bâtis à vocation agricole ou forestière, ou ayant fait l'objet d'un réaménagement écologique ou d'une renaturation. Le degré de végétalisation d'une friche doit faire partie des alertes sur le potentiel d'enjeux de biodiversité.

Le CNPN recommande de n'équiper que les surfaces artificialisées (pistes, parkings, bâtiments) au sein des terrains militaires et aéroports désaffectés.

Il affirme que le site de Mouret est parfaitement concerné par ces recommandations. Quant à la prairie de Valady, le CNPN recommande « l'évitement » précise-t-il citation à l'appuit.

Recommandation n°3 : développer l'agrivoltaïsme en cohérence avec l'agroécologie, à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation et du territoire

Le CNPN s'inquiète en particulier de l'incidence du décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, dont le **taux de couverture autorisé à 40% en panneaux photovoltaïques est excessif**, et de son incidence sur les zones ayant fait l'objet d'une **déprise agricole**. Il rappelle que toute installation sur ces espaces s'apparente possiblement à une destruction d'habitats et d'individus d'espèces protégées. Les **prairies permanentes**, en particulier si elles sont anciennes de plusieurs décennies ou présentent une diversité florale élevée, doivent être considérées en premier chef au titre de l'**évitement**. Si elles sont désignées comme « sensibles » (au sens défini dans l'article D. 614-53 du code rural et de la pêche maritime), l'évitement devrait être systématique.

Le collectif qui a débarqué, attire l'attention sur le fait que dans la Communauté des communes Conques-Marcillac, sont disponibles 7 hectares 56 en zone artificialisées au sens le plus strict, c'est à dire bétonnées. Aucune de ces zone n'est actuellement couverte.

Tableau des zones potentielles

Sites	Commune	m2	Ha
Ancienne Carrière Souyri	Salles-la-Source	14 220	1,4
Ancienne Carrière	Muret-le-Château	11 800	1,18
	Marcillac/Salles-la-		
Parking zone commerciale	Source	6 750	0,67
	Marcillac/Salles-la-		
Toiture zone commerciale	Source	5 797	0,57
Toiture usine purflux	Marcillac	10 620	1,06
Parking gymnase	St-Christophe	1 170	0,11
Parking netto	St-Christophe	1 070	1
Toiture zone d'activité Picardie hte	Salles-la-Source	4 400	0,44
Parking zone commerciale Nuces	Valady	774	0,07
Délaissé SNCF - Gare de Nuces	Valady	2 030	0,2
Délaissé SNCF - Gare st-Christophe ouest			
des voies	St-Christophe	5 730	0,57
Délaissé SNCF - Gare st-Christophe est des			
voie	St-Christophe	1 730	0,17
Parking com com	Marcillac	1 200	0,12
Total estimations		67 291	7,56

A quoi peuvent s'ajouter la zone d'activité de St Christophe, ainsi que toutes les salles des fêtes et bâtiments publics de toutes les communes de la Com Com, dont plusieurs sont amiantés. De plus les futurs bâtiments publics pourraient être couverts. En somme beaucoup d'hectares sont largement disponibles, avec un peu de volonté politique, conviennent-ils en semble.

C'est alors que le Touroulis siffle la fin de la soirée et demande à ce que le collectif de défense du Causse Comtal veille strictement, à ce qu' aucun projet photovoltaïque ne soit développé sur des zones agricoles, pastorales, naturelles ou forestières.

Solennel, il appelle tous les habitant.es des communes de Mouret de Valady à saisir leurs élu.es, prêt.es à brader un Vallon et Causse Comtal. Il tient à préciser que le projet de Mouret appartient à ce Causse qui, rappelle t-il « *tel qu'on le voit encore, avec ses pelouses sèches, issues de l'agro-pastoralisme répété depuis des siècles, ses zones de bocage au parcellaire ceint de murets et de haies vives, est un paysage quasi médiéval (...) un paysage relique en voie de disparition* » (4). Bien qu'il pressente que cela ne passionne guère les foules, il glisse que l'enquête publique sur ce PLUI est en cours jusqu'au 12 novembre.

En cette fin d'automne, chose peu banale, paraîtrait-il que certains ornithologues auraient repéré l'œil moqueur du Touroulis, refusant de migrer et de voir son horizon obscurci par les panneaux, planer sur le bâtiment de la Com Com.



Le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal.

Le 6 novembre 2024

tourolisducaussecomtal@gmail.com

Site : ccaves.org



1 : Site CCAVES.org. Collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal

2 : Voir, pour rire « Voltalia, un industriel à la campagne, une farce en deux actes » sur ccaves.org

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Communique-n8-Voltalia-un-industriel-a-la-campagne.pdf>

3 : Lire sur Médiapart ou ici avec les signataires à jour

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/tribune-manifeste-declaration-coordo-pv-7-juin-2024.pdf>

4 : Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier, signée par la Com Com...